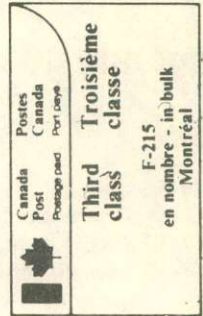




nouvelles csn

numéro 87

semaine du 7 au 14 octobre 1980



UN NOUVEAU JOURNAL : DOSSIERS CSN — Entre *nouvelles csn* et le travail, il y avait un trou qu'il fallait combler, particulièrement lorsque nous voulions faire circuler rapidement de l'information sur un conflit ou une situation particulière. Le service de l'information a donc mis sur pied **dossiers csn**, un petit journal du format de *nouvelles csn* mais qui ne traitera que d'un sujet à la fois. Un premier numéro est déjà sorti sur les pêcheries et un second suit sur le conflit dans le papier et la forêt.

TROP DE RETARD POUR NOUVELLES CSN — *Nous recevons régulièrement des plaintes concernant nouvelles csn à l'effet qu'il arrive avec trop de retard dans les syndicats. Et c'est vrai. Il faut cependant dire que les plaintes devraient plutôt parvenir au ministère des Postes et non au service de l'information de la CSN. La diffusion est déplorable et la poste de troisième classe, à laquelle nous ne pouvons échapper, en est la responsable.*

NOUVELLE CONVENTION CHEZ FILOCHROME — Le 25 septembre, l'assemblée générale du syndicat de Filochrome (CSN) acceptait dans une proportion de 70 % le contrat négocié avec la compagnie. Le règlement prévoit la fin de la rotation des quarts, le remboursement aux deux-tiers des vêtements et des bottes de travail, deux congés fériés supplémentaires (à 13), trois semaines de vacances après quatre ans et des augmentations salariales de 27 % sur deux ans

LES EMPLOYÉ-E-S DU ZELLERS DE SEPT-ÎLES EXPULSÉS PAR LA POLICE... LA GRÈVE SE POURSUIT CHEZ ABITIBI-PRICE...

Québec, le 14 octobre 1980 — **LE PRÉSIDENT DE LA CSN DÉNONCE LE COUP DE FORCE CONSTITUTIONNEL DE TRUDEAU** — « En rapatriant unilatéralement la constitution, le Premier Ministre Trudeau cherche à imposer ses convictions et ses appréhensions, comme il l'a fait lors de la crise d'octobre il y a dix ans » a déclaré ce matin, à Québec, le président de la CSN, Norbert Rodrigue, en s'adressant aux quelque 150 délégués de la centrale au Conseil confédéral. Tout en annonçant que le Comité d'orientation de la CSN serait appelé à se pencher sur le programme constitutionnel du gouvernement fédéral, le président de la centrale a cependant déjà avancé sa position en affirmant qu'il faut s'opposer à ce programme constitutionnel parce qu'il vise essentiellement à accentuer l'oppression nationale du peuple québécois et à renforcer les effets de l'exploitation. Qualifiant l'opération fédérale de « coup de force », le président de la CSN s'en est surtout pris à la volonté du fédéral d'inclure dans sa charte des droits une disposition qui, à toutes fins pratiques, viendrait contrecarrer les efforts du Québec pour protéger et valoriser la langue française : « Ottawa écarte les droits de la majorité francophone du Québec comme si cette majorité jouissait des mêmes garanties que la majorité anglophone du Canada anglais », a souligné le président de la CSN. Ce dernier a encore une fois déploré le fait que les droits des travailleurs soient complètement absents du débat constitutionnel en cours. « Tous les gouvernements s'intéressent aux manifestations du droit de propriété, mais quand parle-t-on des droits des travailleurs : à la santé et à la sécurité au travail ? Quand parle-t-on des mesures contre le chômage, ou contre l'inflation ? Est-ce que ce ne sont pas là des préoccupations du ou des peuples au nom de qui on prétend parler ? », a demandé M. Rodrigue.

□ □ □

L'agenda du mouvement

octobre

- 14-16 **conseil confédéral** au 155 Charest à Québec
17-18 **FNEQ** bureau fédéral
17-19 **conseil central de la côte-nord** congrès à Hauterive
17-19 **FESP, conseil fédéral**
17-19 **conseil central des Laurentides** congrès annuel du conseil central
19-22 **conseil central de Lanaudière** congrès régulier
22 **FNSBB** réunion secteur connexe
23-24 **FNSBB** réunion de l'équipe élargie
25 **FNSBB** réunion secteur construction
26-31 **fédération des affaires sociales (CSN)** congrès régulier à Québec.
31 **FNC** congrès régulier à Sainte-Foy

novembre

- 1-2-3 **FNC** congrès régulier à Sainte-Foy
5 **conseil central de Montréal** assemblée générale
13-16 **FNEQ** conseil fédéral
7-9 **SECSN** assemblée annuelle au 155 Charest, à Québec
21-22 **conseil central de Sherbrooke** congrès régulier
29-30 **confédération des syndicats nationaux.** Poursuite du congrès régulier de mai dernier. À Québec.

SESSIONS DE FORMATION POUR LES SALARIÉ-E-S CSN —

- **19-24 octobre** : session de militants à la direction des grèves
- **2-7 novembre** : session d'initiation au syndicalisme
- **16-21 novembre** : session d'arbitrage
- **30 novembre — 5 décembre** : session sur la négociation

Pour vous inscrire, vous devez communiquer avec Céline Brochu à **286-2224**

UN SYNDICAT CHEZ H. FORTIER —

Les 32 travailleurs et travailleuses de H. Fortier, filiale de la multinationale Hudson Bay Vending, viennent également d'adhérer à la CSN. Cette entreprise s'occupe de location et d'entretien de machines distributrices.

Longueuil, le 7 octobre 1980 — **LES EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DE LA CTRSM EN LOCK-OUT DEPUIS LE 19 SEPTEMBRE** — Depuis un an la Commission de transport de la rive-sud de Montréal a tenté à plusieurs reprises de semer la division entre les membres du syndicat des employés de la CTRSM. Mais loin de se diviser, la combativité des travailleurs a grandi. Depuis ce temps, les patrons ont décrété un lock-out le 19 septembre en réponse à l'avis de grève déposé par le syndicat le 18 septembre. Les travailleurs à l'entretien de la CTRSM luttent pour les mêmes revendications que les travailleurs du Front commun, soit pour le droit au travail et contre les abolitions de postes. En un sens, les travailleurs se battent contre le travail à forfait fourni à des sous-contractants au détriment du droit au travail des syndiqués. De plus, ils luttent pour l'obtention d'un affichage de poste avec obligation pour l'employeur de le combler dans les 30 jours. La CTRSM voudrait également organiser les cédules de travail sans respecter aucun délai. Plusieurs travailleurs se retrouvent actuellement sur deux horaires de travail dans une même semaine. Le syndicat réclame donc des horaires fixes. Les clauses salariales, les congés fériés et les vacances n'ont pas encore été abordés, et les offres actuelles de la compagnie sont à mille lieues des demandes syndicales. Quatre rencontres de négociations ont eu lieu à date.

□ □ □

Sept-Îles, le 13 octobre 1980 — **EXPULSÉS DU MAGASIN PAR LA POLICE, LES EMPLOYÉ-E-S DU ZELLERS DE SEPT-ÎLES CONTINUENT DE LUTTER CONTRE LA FERMETURE** — Après plus de 50 heures d'occupation des locaux du magasin Zellers, à Sept-Îles, les occupants se sont fait sortir par une vingtaine de policiers des forces municipales et provinciale, samedi, le 11 octobre, à 23 heures 15. Les policiers ont pénétré dans le magasin après que les occupants eurent ouvert la porte eux-mêmes, ce qui n'a pas empêché les policiers de casser quelques vitres en passant. Les occupants ont alors été conduits au poste de police pour identification et l'une d'entre elles à l'hôpital sous l'effet d'un choc nerveux. Les occupants considèrent avoir atteint leur but en occupant le magasin, soit de faire savoir à l'employeur que les employé-e-s du Zellers de Sept-Îles n'acceptaient pas la fermeture annoncée et étaient prêts à se battre pour l'empêcher. Réuni-e-s en assemblée générale, les employé-e-s du Zellers ont réexprimé leur volonté de négocier et de garder leur magasin ouvert. Leur employeur a annoncé la fermeture le 29 septembre alors que les employé-e-s tentaient de négocier une première convention.

□ □ □

Chicoutimi, le 13 octobre 1980 — **UN VOTE DES DEUX-TIERS CONFIRME LA GRÈVE CHEZ ABITIBI-PRICE** — C'est par un vote très largement majoritaire de 67 % que les 2000 travailleurs en grève de la Compagnie Abitibi-Price au Saguenay-Lac St-Jean ont rejeté les offres de la compagnie. Au cours d'assemblées générales qui se sont tenues simultanément dans les trois villes d'Alma, de Jonquières et de Kénogami. Au lieu de négocier de bonne foi, la Compagnie Abitibi-Price avait rompu les négociations et s'était retirée de la dernière séance de conciliation en refusant de discuter à partir des hypothèses de travail mises de l'avant, par les conciliateurs, il y a un peu plus de deux semaines. La Compagnie Abitibi-Price a préféré passer par-dessus le Comité syndical, de négociation et s'adresser directement aux grévistes par l'envoi d'une offre finale, opération qu'elle avait amorcée en pleine période de conciliation. Malgré la propagande mensongère que la Compagnie Abitibi-Price a véhiculée depuis quelques semaines, les 2000 travailleurs en grève ont répondu massivement par un non catégorique à leurs offres. Les travailleurs d'Abitibi-Price, affiliés à la CSN, sont en grève depuis le 1er juillet. Quant à ceux de Kénogami, ils étaient déjà en lock-out depuis le 20 mai.

□ □ □

LES TROIS PRÉSIDENTS DE SYNDICAT D'ABITIBI-PRICE DÉNONCENT LE JOURNALISTE BERTRAND TREMBLAY, DU QUOTIDIEN DE CHICOUTIMI

— Dans une longue déclaration remise à la presse, les présidents des trois syndicats d'Abitibi-Price, Alfred Morel, Jean-Marc Gagnon et André Tremblay ont vivement dénoncé un commentaire paru dans le journal *Le Quotidien* et signé Bertrand Tremblay. Essentiellement, le journaliste y expose comme vérité absolue la position patronale dans la négociation, négligeant d'en vérifier la contre-partie auprès du syndicat, comme tout journaliste doit faire. Selon les trois présidents de syndicats, le journaliste Tremblay a mal fait son travail sur trois points bien précis :

1) d'abord, il prend ses renseignements dans une annonce payée par la Compagnie Abitibi-Price sans en vérifier la véracité;

2) de plus, le journaliste Tremblay impute le conflit dans les usines de Saguenay-Lac St-Jean aux rivalités entre deux centrales syndicales rivales, représentées dans le papier par le Syndicat canadien (FTQ) et le FTFP (CSN). Il en oublie complètement le rôle central joué par les trois syndicats en conflit et leur liberté de décision;

3) enfin le journaliste Tremblay dénature complètement la nature du conflit en le limitant à une mésentente sur la clause de sécurité-santé. En effet, restent à négocier la question salariale, les demandes sectorielles, les vacances, le revenu garanti, la réduction des heures de travail, la non-polyvalence des métiers, l'indemnité hebdomadaire... en plus de la clause de sécurité-santé.

□ □ □

Trois-Rivières, le 30 septembre 1980 — DEUXIÈME JOURNÉE D'ÉTUDE AU CULOTTIER DE BATISCAN — À la rencontre de conciliation du 23 septembre 1980, la Compagnie Caron Ltée, de Batiscan, devait présenter des offres salariales : elle n'a présenté que quelques clauses dérisoires ayant trait aux bénéfices marginaux, alléguant que les parties diffèrent sur les principes de rémunération. La partie syndicale, dans ses demandes, propose un salaire moyen de \$ 5.70 avec graduation d'échelons selon l'ancienneté. La Compagnie propose de payer sur la valeur relative des emplois créant ainsi une dizaine d'occupations qui n'ont jamais existé. Devant ces faits, les employé-e-s des deux syndicats CSN (Bureau et usine) du culottier, réuni-e-s en assemblée générale, ont rejeté unanimement les offres patronales sur les bénéfices marginaux et mandaté leurs comités à ne négocier des salaires que sur la base de leurs demandes et à exercer les moyens de pression nécessaires. C'est l'expression de cette volonté que les travailleurs et travailleuses ont exprimé par cette journée d'étude. Les autres points litigieux sont le travail à forfait, le congé de maternité et le droit de gérance. Rappelons que ces syndicats sont accrédités depuis janvier et n'ont eu aucune augmentation de salaire depuis juin 1979.

□ □ □

PREMIÈRE CONVENTION CHEZ A-BACO TOOL — Accrédité depuis décembre dernier, ce syndicat vient de signer sa première convention collective. Ce faisant, cette petite shop a passé du moyen-âge à l'âge moderne : 11 congés fériés, respect de l'ancienneté, fin de rotation des quarts, clauses sur la santé-sécurité et augmentations moyennes de 37 % sur deux ans.

LA GRÈVE SE CONTINUE CHEZ TUCK TAPE

— Les employé-e-s de Canadian Technical Tape (Tuck Tape) syndiqué-e-s à la CSN et qui sont en grève depuis le 18 août dernier, ont rejeté par un vote de 72 % l'entente de retour au travail proposée par la compagnie. Cette entente prévoyait le congédiement de deux travailleurs et ne donnait aucune indication quant au rappel de tous les employé-e-s.

PLAINTÉ ANTI-SCAB À HAUTERIVE

— Les 23 employé-e-s municipaux de la ville de Hauterive, qui sont en lock-out depuis le 18 septembre dernier, viennent de porter plainte contre leur employeur auprès du ministre du Travail parce qu'il a, selon eux, violé les dispositions de la loi anti-scab. Une enquête a donc été demandée dans les plus brefs délais.

L'USINE DE PNEUS MARQUIS FERME

— C'est maintenant officiel, le groupe PCMM (Produits de caoutchouc Marquis et Métivier) a cessé ses opérations depuis le 6 octobre 1980, ce qui a pour effet d'entraîner la mise à pied de plus de 300 salariés. Cette fermeture fait suite à la prise de possession des actifs par la Banque Mercantile.

à l'organisation

CAMPAGNE OUVERTE DANS LES GARDERIES

— La CSN est en organisation dans les 400 garderies du Québec, où se retrouvent plus de 3000 travailleurs et travailleuses. Les carences des politiques gouvernementales en matière de financement des garderies font que ces travailleurs et travailleuses ont des conditions de travail nettement insuffisantes. C'est pourquoi ils cherchent à se donner un outil de lutte organisé et efficace. Déjà une quarantaine de garderies sont syndiquées, dont une vingtaine dans la région de Montréal. En tout, il faudrait atteindre un minimum de 100 garderies très bientôt. Le service d'organisation a produit un journal sur le sujet. Si vous connaissez une garderie non-syndiquée, rendez-lui visite.

Chicoutimi, le 7 septembre 1980 — **FIN DU CONFLIT CHEZ FERCOMAT** — En grève depuis plus de quatre mois, les 64 employés syndiqués CSN de l'entreprise Fermocat, de Chicoutimi, reprendront le travail au cours des prochains jours, puisqu'ils ont accepté le contrat négocié dans une proportion de 79 %. En plus d'offrir des augmentations de salaires intéressantes, ce contrat prévoit une clause d'indexation partielle, un gain important, loin d'être généralisé dans le secteur privé. Pour la première année du contrat, les salariés toucheront une augmentation de 13,9 % et de 12 à 10 % pour les deux autres années. Si l'IPC dépasse le seuil de 8 % en 1981, l'employeur effectuera des réajustements sur l'échelle salariale pour la troisième année du contrat. Un montant forfaitaire de \$ 225 sera par ailleurs versé en 1981 et 1982. La négociation a également permis des améliorations au chapitre des vacances et des congés.

□ □ □

Québec, le 7 octobre 1980 — **LES FORESTIERS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC REJETTENT LES DERNIERS OFFRES PATRONALES** — Les travailleurs affectés aux opérations forestières du séminaire de Québec, à Ste-Brigitte de Laval, réunis en assemblée générale, le 1er octobre, ont rejeté à 97 % les dernières offres de l'employeur. Ces offres sont jugées insatisfaisantes et ridicules car elles ne préservent pas le pouvoir d'achat, ni ne permettent un rattrapage avec leurs confrères travaillant en forêt pour d'autres employeurs. En effet, ces offres représentent une augmentation de 14 % pour deux ans en ce qui concerne les ouvriers payés à la pièce. D'autre part, le pourcentage d'augmentation du taux de base, soit celui du journalier, n'est que de 22 %, incluant une réduction d'heures de travail sans pleine compensation. L'employeur refuse de contribuer à un régime d'assurance-groupe; le régime de vacances n'est pas amélioré et, bien plus, certaines catégories de salariés, en particulier les ouvriers préposés au débardage du bois, n'ont pas reçu de proposition d'augmentation de salaire. Plusieurs points normatifs sont encore en suspens ainsi que certaines clauses relatives aux conditions de travail en forêt. Les ouvriers forestiers du séminaire de Québec sont parmi les plus mal payés du Québec. En effet, leur salaire de base est de \$ 5.48 l'heure, sur une semaine de 46 heures, alors que l'ensemble des forestiers syndiqués à la CSN ont la semaine de 40 heures depuis 1975 et que leur taux de base excède les \$ 8.00 l'heure actuellement.

□ □ □

UN SYNDICAT CSN CHEZ GRANADA TV — les employé-e-s des quatre succursales québécoises de la compagnie Granada Locations TV ont adhéré à un syndicat CSN. AU nombre de 95, réparti-e-s à Montréal, Québec, Hull et Sherbrooke, ils occupent des fonctions de technicien, livreur, employé-e-s de bureau et de représentant. Le siège social canadien est à Toronto et la maison-mère à Londres.

UN AUTRE HÔTEL À LA CSN — Les 120 travailleurs et travailleuses du Sheraton Saint-Laurent, à l'île Charron, ont déposé une requête en accréditation fortement majoritaire pour être représenté-e-s par un syndicat CSN. Ils rejoignent ainsi les employé-e-s de sept autres grands hôtels à la fédération du commerce (CSN). Ils n'appartenaient auparavant à aucun syndicat.

LES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES BOURASSA À LA CSN — Les travailleurs des Industries Bourassa, à Saint-Raymond de Portneuf, près de Québec, ont choisi un syndicat CSN. Auparavant membres de l'Union des bûcherons et employés de scierie, ces 155 travailleurs ont adhéré à 90 % au syndicat CSN. Ils sont spécialisés dans la fabrication des morceaux de bois franc ouvragés.

UN AUTRE CLSC À LA CSN — Les 22 employé-e-s du CLSC Saint-Marc-des-Carrières, dans la région de Québec toujours, ont aussi adhéré à la CSN. Ils n'étaient pas syndiqué-e-s.

31 OCTOBRE : MUSIQUE EN LIBERTÉ — Le SMQ organise une grande fête, le 31 octobre, à 20 heures, à l'auditorium Le Plateau, dans le Parc Lafontaine, à Montréal. Il s'agit d'une manifestation culturelle en faveur de la liberté d'allégeance syndicale dans la musique. Y participeront : Raoul Duguay, Raymond Lévesque, Sylvie Tréblay, Sans Légende, Steve Burman (de Connivence), Marcabru, Ma Tante Alicet et le groupe du Bonhomme Sept-Heures. **Les billets (\$ 6) sont en vente au Conseil central de Montréal (Michèle Bachand).**
